



Référence : *DP SEPTEMBRE 2013*
Date : *Jeudi 19 septembre 2013*

COMPTE RENDU de REUNION
Jeudi 19 septembre 2013

DELEGUES du PERSONNEL

ORDRE DU JOUR : 197 questions

C.G.T. : 64 questions, soit 32% des questions

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL
“ CGT ”

Question CGT N°16 UTP :

Quand un salarié en AT reçoit directement une rente de la Sécurité Sociale, pourquoi déduisez-vous cette somme de son maintien de salaire alors même que la Sécurité Sociale l'a déjà soustraite des indemnités journalières qu'elle vous verse ?

Réponse :

Le salarié bénéficie de la part de Keolis Lyon du maintien de salaire sous certaines conditions. Il touche la rente directement de la Sécurité sociale. Lorsque nous touchons les IJJS en effet déduite de la rente nous récupérons également le « trop perçu » en termes de maintien de salaire compte tenu des IJJS versées.

Question CGT N°1 Maintenance :

Suite à la question CGT N° 1 Folio 11 du 25 Juillet 2013, comment faites-vous pour identifier les heures RCR afin que les agents puissent les récupérer ?

Questions N°1 DP C.G.T Maintenance

Nous demandons que le compte RCR apparaisse dans le compte mémoire.

Réponse : Le RCR éventuel ne s'apparente pas aux heures présentes dans le compteur HEC ; il n'y a donc pas lieu de créer un compte-mémoire spécifique.

Réponse : Il s'agit de l'écart de TCO constaté dans le cycle.

Question complémentaire N°1 - C.G.T :

Suite question CGT n°20 Folio 13 d'août 2013 :

Quels sont les fondements juridiques de votre réponse concernant la contre visite médicale au domicile du salarié accidenté ou malade ?

Question générale N°20 - C.G.T :

Combien de fois l'entreprise a t'elle demandé à la sécurité sociale de contrôler le motif de l'arrêt de travail pour maladie et accident de travail concernant les animateurs des agences commerciales ?

Réponse :

Cf réponse à la question précédente. C'est la Sécurité sociale qui décide de procéder à un contrôle auprès du salarié malade ou accidenté, si elle l'estime nécessaire. L'employeur a quant à lui la faculté de faire des réserves sur l'arrêt de travail d'un salarié. Il peut en revanche procéder à une contre visite administrative ou médicale au domicile du salarié accidenté ou malade par le médecin de son choix

Réponse : Sur l'article L1226-1 du code du travail.

Question complémentaire N°2 - C.G.T :

Quelles sont les modalités d'information applicables dans l'entreprise et d'utilisation du crédit d'heures de délégation des élus Délégués du Personnel ?

Réponse : Les dispositions du code du travail qui sont rappelées dans un courrier du 9.02.12 (« gestion des heures sociales ») envoyé aux organisations syndicales suite aux élections de 2012.

Question complémentaire N°3 - C.G.T :

Quelles sont les modalités d'information prévues par le code du travail et d'utilisation d'heures de délégation dans le cadre de l'exercice du mandat de Délégué du Personnel ?

Réponse : Le représentant du personnel n'a pas à obtenir l'autorisation préalable de l'employeur avant d'utiliser ses heures de délégations en revanche afin d'assurer la bonne marche de l'entreprise et de comptabiliser les heures de délégation utilisées au cours du mois, l'employeur peut exiger que le représentant du personnel l'informe avant de s'absenter de son poste de travail et de prendre ses heures de délégation.

Question complémentaire N°4 - C.G.T :

Suite question CGT n°1 Folio 11 d'août 2013 : Conformément à l'article 2 de la note de service, rien n'empêche un salarié d'effectuer sa journée de solidarité sur un RN tombant sur une fête légale à partir du moment où cela n'est pas contraire aux contraintes d'exploitation. Par conséquent, nous demandons que l'information soit transmise aux ordonnancements pour qu'ils n'indiquent pas que cela est interdit par la Direction.

Réponse : Certaines organisations du travail ne sont pas compatibles (journée de solidarité et jour férié).

Question complémentaire N°5 - C.G.T :

Au 31 décembre 2012, quel est le nombre de salarié dont leur compteur HEC est au maximum (42H) ?

Réponse : Au 31/12/2012 : 1600 salariés.

Question complémentaire N°6 - C.G.T :

A la date de la plénière des délégués du personnel, quel est le nombre de salarié dont leur compteur HEC est au maximum (42H) ?

Réponse : 1511 salariés.

Question complémentaire N°8 - C.G.T :

Suite question CGT n°7 Folio 14 d'août 2013 : Un salarié peut-il refuser d'aller au-delà de 10 heures de temps de travail effectif journalier sans se mettre en faute professionnelle susceptible d'entraîner une sanction disciplinaire ?

Question N°7 - C.G.T UTO :

Que se passe-t-il si sur une journée montée de 10h de conduite, un conducteur rentre en retard et sera au-delà de 10h de conduite? En cas d'accident corporel par exemple, qui endossera la responsabilité?

Réponse :

La responsabilité est jugée au cas par cas en fonction des éléments relatifs à l'accident.

Réponse : Il appartient à la hiérarchie de ne pas mettre le salarié dans des situations ne respectant pas les règles en matière de droit du travail.

Questions DP CGT

Question complémentaire N°9 - C.G.T :

Sur les mois de juillet et d'août 2013, combien de salarié ont effectué des journées de plus de 10 heures de temps de travail effectif journalier ?

Réponse : 7

Question complémentaire N°13 - C.G.T :

Suite question CGT n°37 Folio 25 d'août 2013 : Quels sont les outils mis à disposition des salariés de l'entreprise ?

Question générale N°37 - C.G.T :

Dans le cadre d'un service public efficace, nous demandons que l'ensemble des salariés soit informé individuellement par écrit des évolutions de l'offre de transports (restructurations, suppression ou créations de lignes, modifications d'horaires....) avant sa mise en oeuvre.

Réponse : C'est la vocation de l'ensemble des outils d'informations mis à disposition des salariés de l'entreprise.

Réponse : Keonoo, les affichages, les télévisions, les CR de réunions des représentants du personnel, le site TCL, les mailings des RPC, les réunions de ligne, les chefs de groupe ...

UGICT-CGT question 1

Mi-temps thérapeutique quand un salarié est à mi-temps et que celui-ci travaille un jour sur deux :

- a) Comment son nouveau roulement doit-il être construit ?
- b) Pourquoi requalifier les RN ?
- c) Comment s'effectue les positionnements de RN ?
- d) Le lundi est une journée travaillante, le mardi en MT le mercredi est en RN, la journée du jeudi sera-telle travaillante, MT ou RN ?
- e) Le lundi est une journée travaillante, le mardi un RN, la journée du mercredi sera-telle travaillante, MT ou RN ?

Réponse : En l'absence de précision, comme évoqué en séance, voir réponse du mois précédent (UGICT-CGT question 1 Folio 15) :

- a) Le roulement doit satisfaire aux exigences réglementaires et être en cohérence avec les besoins du service et les préconisations du médecin.
- b) Pour la traçabilité de la maladie à mi-temps.
- c) Un repos hebdomadaire au bout de 6 jours maxi de travail + un autre repos accolé ou non dans la semaine en adéquation avec les besoins du service.
- d) Cela dépend du roulement et donc du service qui est positionné le jeudi.
- e) Cela dépend du roulement et donc du service qui est positionné le mercredi.

UGICT-CGT question 5

Compensations

- a) **quelles seront les compensations pour les fêtes des lumières 2013 ?**
- b) **quelles seront les compensations pour les réveillons du 24 et 31 décembre 2013 ?**

Réponse : La note n'a pas encore été présentée en CE

UGICT-CGT question 6

Journée de solidarité 2014

- a) **Qu'en est-il ?**
- b) **A-t-elle été présentée devant le CE ?**

Réponse : La note n'a pas encore été présentée en CE

UGICT-CGT question 10

Pouvez-vous nous joindre la grille des salaires tenant compte de la dernière augmentation prévue pour le mois de septembre 2013 ?

Réponses : Elle est jointe au présent compte rendu.

UGICT-CGT question 17

Suite à :

UGICT-CGT question 12,

Suite à la réponse concernant le terme invitation «La langue française a la richesse de son contexte et chacun a la liberté de sa compréhension ».

- a) Nous vous demandons d'utiliser un autre terme afin d'éviter de mettre en porte à faux le personnel TCL.
- b) En cas de refus à la réponse a), nous vous demandons que le personnel ne puisse pas être mis en porte à faux suite à sa liberté de compréhension.

Réponse :

- a) non
- b) il appartient à tout un chacun d'assumer sa liberté de compréhension dans le cadre des libertés fondamentales et individuelles et d'éviter ainsi de se mettre dans l'embarras

Nous vous demandons de reprendre le débat puisque l'issu du débat était différent de la réponse ici présente.

Réponse : Non

UGICT-CGT question 18

Validité des questions

UGICT-CGT question 24,

Quel est le nombre d'heures de RTT que l'on peut obtenir au maximum lors d'un cycle?

Réponse : 4 jours de RTT pour les salariés travaillant avec une VJM de 7,5h (soit 28 heures)

- a1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?
- a2) Est-elle toujours d'actualité ?
- a3) Est-elle appliquée ?

Réponses :

- a1) oui
- a2) oui
- a3) oui

UGICT-CGT question 25,

Peut-on cumuler les heures de RTT sur plusieurs cycles pour tout le personnel concerné?

Réponse : Non en l'absence d'accord d'entreprise. Le temps non pris a été travaillé et rentre dans les compteurs de temps TCO et TTE pour paiement en fin de cycle.

b1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?

- b2) Est-elle toujours d'actualité ?**
b3) Est-elle appliquée ?

Réponses :

- b1) oui
b2) oui
b3) oui

UGICT-CGT question 18

Suite à UGICT-CGT question 50

Par manque d'effectif, certains régulateurs du PCC métro ne peuvent pas prendre leur RTT pendant le cycle.

- a) Confirmez-vous ?**
b) Nous demandons la possibilité de mettre ces heures de RTT sur le compteur HEC.
c) Le compteur HEC étant de 42h maxi, nous demandons donc le passage à 100 heures

Réponse :

- a) Il n'y a pas de manque d'effectif au PCC 21 régulateurs sur ABC 20 sur D.**
b) Non si les RTT n'ont pas été pris, ils sont payés en fin de cycle.

UGICT-CGT question 44

PCC métro, quel le nombre d'heures de RTT payés pour 2012 ?

Réponse : Les RTT non pris sont travaillées et peuvent déclencher le paiement d'heures excédentaires ou supplémentaires.

Il n'est pas possible d'identifier l'origine des heures payées en fin de cycle et donc nous ne pouvons vous indiquer le nombre d'heures de RTT payées en fin de cycle.

UGICT-CGT question 7

- RTT PCC métro durant les derniers cycles de 2012**
Combien d'heures de RTT ont-elles été acquises ?
Combien d'heures de RTT ont-elles été prises ?
Combien d'heures de régularisation ont été compensées

Réponse : Nous ne pouvons fournir que les droits pris (7 512 heures pour PCC Métro en 2012). Les droits acquis non pris pouvant être payés en fin de cycle, il n'est plus possible de retrouver les droits acquis a posteriori.

- a) Comment pouvez-vous nous répondre sérieusement que le fait de se faire payer des RTT n'est pas lié à un manque d'effectif suite aux réponses précédentes ?**
b) Pour quelles raisons des journées de RTT complètes sont-elles payées au PCC métro ?
c) L'absentéisme est-il la cause du paiement de ces heures ?
d) Quelles en sont les autres ? e) Qui décide du paiement ou non des heures de RTT ?

Réponses :

- a) le paiement des RTT est exceptionnel et répond en général à un impératif de continuité de service**
b) comme indiqué ci-dessus, la règle n'est pas de payer des journées de RTT. Ce paiement ne peut relever que d'un cas très particulier
c) Non, sauf cas isolé ponctuel

d) *Aucun, ce n'est pas la règle*

e) *La hiérarchie dans les limites évoquées ci-dessus*

Pourriez-vous transmettre cette réponse aux personnes concernées afin de mettre en application celle-ci ?

Réponse : Ces réponses sont connues par la hiérarchie qui gère les services. Le principe est que les Agents prennent effectivement leurs RTT. Le paiement des RTT qui n'auraient pu être pris, n'intervient donc qu'à titre très exceptionnel

c1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?

c2) Est-elle toujours d'actualité ?

c3) Est-elle appliquée ?

Réponses :

c1) oui

c2) oui

c3) oui

QUESTION N°28 – UGICT-CGT

a) **L'entreprise peut-elle utiliser les Congés Annuels d'un salarié afin de réguler son temps de travail ?**

b) **L'entreprise peut-elle utiliser les Congés Annuels d'un salarié sans information ni demande auprès du salarié concerné ?**

c) **Quelles sont toutes les situations où l'entreprise s'autorise à diminuer le compteur CA d'un salarié sans demande ni information auprès de lui quand ce salarié est en activité ?**

Réponses:

a/ Les congés payés entrent dans le calcul du temps contractuel. Il ne le pénalise donc pas. Ils ne remplacent en revanche pas un repos hebdomadaire

b/ Non, il ne peut sans information

c/ Aucune

d1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?

d2) Est-elle toujours d'actualité ?

d3) Est-elle appliquée ?

En fin de cycle si un agent à un reliquat de RTT, à partir de quelle hauteur vous lui payez ?

Sinon que faite vous ?

Réponse : Les heures effectuées au-delà de 420 heures de TCO sur le cycle sont payées.

e1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?

e2) Est-elle toujours d'actualité ?

e3) Est-elle appliquée ?

Réponses :

e1) oui

e2) oui

e3) oui

QUESTION N°65 UGICT-CGT

Un hiérarchique peut-il se faire payer ses heures de RTT à la fin du cycle ?

Réponse : Comme pour tout salarié les heures travaillées seront payées.

- f1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?**
- f2) Est-elle toujours d'actualité ?**
- f3) Est-elle appliquée ?**

Réponses :

- f1) oui
- f2) oui
- f3) oui

Question 57 - CGT

L'UGICT-CGT vous demande par l'intermédiaire de la question 57 à pouvoir poser des RU ou des NU avec des HEC pour pouvoir prendre une journée.

Réponse : Non, les conditions et modalités de prise de ces repos sont déterminées par les notes du 7 décembre 2010 et du 10 janvier 2011 (c'est-à-dire par journées entières).

- g1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?**
- g2) Est-elle toujours d'actualité ?**
- g3) Est-elle appliquée ?**

Réponses:

- g1) oui
- g2) oui
- g3) oui

UGICT-CGT question 35 NU

- a) à quelle date sont-elles soldées ?
- b) pourquoi sont-elles rattachées aux CAM pour le paiement ?
- c) combien de NU ont-elles été payées pour 2012 ?
- d) combien de NU ont-elles été récupérées pour 2012 ?
- e) combien de NU restent à prendre pour 2012 ?

Réponses : Le solde de NU non pris est reporté dans le HEC au 31/12

- a) Lorsque le HEC est à 42h, l'excédent à 42h est payé en CAM
- b) Ce chiffrage n'est pas possible. Il n'est pas possible de déterminer l'origine des heures de CAM payées
- c) NU d'avril 2013 : 3286,02 heures
- d) Aucun

- h1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?**
- h2) Est-elle toujours d'actualité ?**
- h3) Est-elle appliquée ?**

Réponses :

- h1) oui
- h2) oui
- h3) oui

UGICT-CGT question 44,
PCC métro, quel le nombre d'heures de RTT payés pour 2012 ?

Réponse : Les RTT non pris sont travaillées et peuvent déclencher le paiement d'heures excédentaires ou supplémentaires.

- i1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?**
- i2) Est-elle toujours d'actualité ?**
- i3) Est-elle appliquée ?**

Réponses :

- i1) oui
- i2) oui
- i3) oui

Question 78 - CGT

Réponse : Dans le cas où un salarié aurait pris ses 4 RTT du cycle mais en aurait perdu une partie du fait d'absence, le teneur d'attachement devra voir avec le salarié pour régulariser la situation.

- j1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?**
- j2) Est-elle toujours d'actualité ?**
- j3) Est-elle appliquée ?**

Réponses :

- j1) oui
- j2) oui
- j3) oui

UGICT-CGT question 21,
Un ½ TRTT correspond à combien d'heures et minutes?

Réponse : 1/2 RTT = 3h30 mn

UGICT-CGT question 22
Combien d'heures est rémunérées un ½ RTT non pris et payé en fin de cycle ?

Réponse : Les heures de RTT non récupérées en temps à l'intérieur du cycle d'acquisition sont rémunérées à la fin de ce même cycle, au titre des dépassements de TCO et TTE réalisés.

UGICT-CGT question 23
Lorsqu'un salarié pose 1/2 TRTT sur une journée travaillée, combien cette demie journée travaillée (en HO) lui rapporte-t-elle de TRTT en minutes?

Réponse : Il n'y a pas de perte de RTT.

- k1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?**
- k2) Est-elle toujours d'actualité ?**
- k3) Est-elle appliquée ?**

Réponses :

- k1) oui
- k2) oui

k3) oui

UGICT-CGT question 34,

Quand nous vous avons demandé si un salarié avait l'obligation de compléter une journée de RTT incomplète avec du HEC par exemple, qu'elle était votre réponse ?

Réponse : La journée devra être complétée si le salarié veut la prendre

l1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?

l2) Est-elle toujours d'actualité ?

l3) Est-elle appliquée ?

Réponses :

l1) oui

l2) oui

l3) oui

UGICT-CGT question 35,

Régularisation RTT,

a) Comment s'effectue la régularisation des journées de RTT quand le nombre d'heures prises au titre des RTT est supérieur aux heures acquises et ceci quand le TCO est supérieur à 420h00 et aux nombres d'heures manquantes ?

b) Comment s'effectue la régularisation des journées de RTT quand le nombre d'heures prises au titre des RTT est supérieur aux heures acquises et ceci quand le TCO est inférieur à 420h00 et aux nombres d'heures manquantes ?

c) A la fin d'un cycle, un salarié à un TCO de 426h30mn et un TTE de 413h30mn (il a réalisé 1RT et posé 2 CA) une régularisation doit-elle avoir lieu par rapport aux 2 CA ?

d) A la fin d'un cycle un salarié à un TCO de 420h00 et un TTE de 406h00 (il a posé 2 CA) une régularisation doit-elle avoir lieu par rapport aux 2 CA ?

a/ si il s'agit de cas de salariés faisant des RT (donc ayant un TCO > 420h), ces RTT peuvent être requalifiés en RCR (repos compensateur de remplacement)

b/ la journée d'absence RTT peut être requalifiée en congés payés ou HEC, ...

c/ il ne peut prendre ces 4 jours de RTT car il a eu 2 CA. En revanche, il peut compléter sa 4eme journée de RTT incomplète avec du RCR

d/ il ne peut utiliser le RCR. Sa quatrième journée d'absence devra être requalifié (b/). Le différentiel de RTT (heures travaillées non récupérées) rentre dans le TTE et sera rémunéré en fin de cycle. Dans le cas contraire, le salarié est en insuffisance horaire.

m1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?

m2) Est-elle toujours d'actualité ?

m3) Est-elle appliquée ?

Réponses :

m1) oui

m2) oui

m3) oui

UGICT-CGT question 37,

Combien de régularisation concernant les RTT (heures prises supérieur aux heures acquises) ont-elles été réalisées à UTM concernant le dernier cycle réalisé,

- a) Quand le TCO était supérieur à 420h00 et aux nombres d'heures manquantes à celles des RTT prises ?
b) De quelle manière ont été réalisées ces régularisations ?**

Réponse :

a- Quand le TCO est supérieur à 420h00, les heures excédentaires sont payées par l'entreprise en fin de cycle.

b- 4 RTT sont programmées par cycle, organisation en place depuis le 04/01/2010. En cas de RTT pris alors qu'au final l'agent ne les avait pas acquis entièrement, les heures manquantes sont compensées par des HEC en fin de cycle pour ne pas préjudicier les agents car l'autre solution serait de faire une retenue sur paye.

a/ si il s'agit de cas de salariés faisant des RT (donc ayant un TCO > 420h), ces RTT peuvent être requalifiés en RCR (repos compensateur de remplacement)

b/ la journée d'absence RTT peut être requalifiée en congés payés ou HEC, ...

c/ il ne peut prendre ces 4 jours de RTT car il a eu 2 CA. En revanche, il peut compléter sa 4eme journée de RTT incomplète avec du RCR

d/ il ne peut utiliser le RCR. Sa quatrième journée d'absence devra être requalifié (b/). Le différentiel de RTT (heures travaillées non récupérées) rentre dans le TTE et sera rémunéré en fin de cycle. Dans le cas contraire, le salarié est en insuffisance horaire.

n1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?

n2) Est-elle toujours d'actualité ?

n3) Est-elle appliquée ?

Réponses :

n1) oui

n2) oui

n3) oui

UGICT-CGT question 38,

Combien de régularisation de RTT ont-elles été réalisées à UTM,

- Quand le TCO était inférieur à 420h00 et aux nombres d'heures manquantes à celles des RTT prises ?
 De quelle manière ont été réalisées ces régularisations ?**

Réponse : cf réponse précédente.

o1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?

o2) Est-elle toujours d'actualité ?

o3) Est-elle appliquée ?

Réponses :

o1) oui

o2) oui

o3) oui

Question 10 - CGT

Reprise de la question 182 – 183 - CGT janvier 2011 :

« Suite à une journée de grève sur un cycle un salarié ne récupère pas 0H30 de RTT. Ce salarié souhaite compléter ce manque à l'aide de son compte HEC. De ce cas, quelle est la durée déduite de son compte HEC ?

Réponse : Lorsqu'un salarié bénéficie d'un droit à RTT inférieur à une journée, il peut compléter les heures de RTT dont il dispose par des récupérations au titre du compteur HEC afin de constituer une journée entière de repos. Le nombre d'heures débitées de son compteur HEC est alors égal à 7h30 moins le nombre d'heures de RTT disponibles.

- p1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?**
- p2) Est-elle toujours d'actualité ?**
- p3) Est-elle appliquée ?**

Réponses :

- p1) oui
- p2) oui
- p3) oui

Question 183 - CGT

Pourquoi ?

Réponse : Pour arriver à une journée de 7h30. »

Vous indiquez dans votre réponse que le salarié peut compléter son RTT afin de constituer une journée entière de repos hors une journée de repos correspond à 7h00. Comment expliquez-vous cette contradiction ?

Réponse : Ce n'est pas une contradiction. Le travail ou le HEC impactent le TCO, pas le RTT. Le salarié qui en accord avec son responsable hiérarchique souhaite bénéficier des 4 jours de repos sur le cycle de 12 semaines, doit néanmoins réaliser ses 420 heures de temps contractuel.

Voir Question 11 – CGT ci-dessous pour l'exemple.

- q1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?**
- q2) Est-elle toujours d'actualité ?**
- q3) Est-elle appliquée ?**

Réponses :

- q1) oui
- q2) oui
- q3) oui

Question 11 - CGT

Un cycle de 12 semaines comptabilise 84 journées 24 journées sont des RN, 4 sont des RTT, 56 sont du TTE. Dans l'exemple décrit ci-dessus :

Ce salarié a travaillé 55 jours soit 412h30, il comptabilise 7h00 de GV, il a bénéficié de 4 RTT dont 1 incomplet ainsi que de ses 24 RN. Son TCO est donc bien de 419h30 ?

Réponse : Oui.

- r1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?**
- r2) Est-elle toujours d'actualité ?**
- r3) Est-elle appliquée ?**

Réponses :

- r1) oui

r2) oui
r3) oui

Question 12 - CGT

Si vous demandez à ce salarié de compléter son RTT pour arriver à une journée de 7h30 la valeur de son TCO sera-t-elle bien de 420h30.

Réponse : Non. 420h. Ci-dessous, la situation avant la pose des dernières heures de RTT. Le solde indique 7h. Conformément à ce qui a été annoncé plus haut, « Le salarié peut compléter les heures de RTT dont il dispose par des récupérations au titre du compteur HEC afin de constituer une journée entière de repos. Le nombre d'heures débitées de son compteur HEC est alors égal à 7h30 moins le nombre d'heures de RTT disponibles ». Soit ½ h dans cet exemple. Ainsi 419h30 + 0h30 min = 420 h.

- s1) pouvez-vous confirmez l'existence de cette réponse ?
s2) Est-elle toujours d'actualité ?
s3) Est-elle appliquée ?

Réponses :

s1) oui
s2) oui
s3) oui

UGICT-CGT question 18,

À quelle date peut-on espérer voir l'éclairage des panneaux syndicaux situés au 3^{ème} étage du B12 en état de fonctionnement ?

Réponse : Suite à la question DP concernant un problème d'éclairage des panneaux syndicaux situé au 3^{ème} étage du B12, nous avons envoyé un électricien pour corriger l'anomalie. Mais une fois sur place, ce dernier a constaté :

- Que les panneaux ne sont pas rétroéclairés ou ne disposent pas d'éclairages dédiés,
- Que l'éclairage d'ambiance de cette zone fonctionne et paraît suffisant pour la lecture des panneaux (voir photos ci-jointes)
- Que les panneaux de chaque étage du B12 sont bien éclairés

Avant de conclure cette affaire, nous voudrions être sûr de bien cerner la demande (lieu, anomalie, besoin). Merci de préciser la demande.

Réponse : Les agents ont un suivi de leur dossier à partir du moment où le Parquet nous a fait connaître la suite qu'il donnait à leur affaire. En effet, tant que nous ne savons pas quelle suite a été donnée par le Parquet à un dépôt de plainte, nous ne pouvons adresser un courrier à chaque agent sur l'état d'avancement de son dossier (qui pour le coup n'a pas avancé). Nous relançons ponctuellement le Parquet pour certains dépôts de plainte ; ce dernier ne répond pas toujours à nos courriers ou recommande, comme dernièrement, de le relancer ultérieurement car le dossier est toujours en enquête.

Questions DP CGT

QUESTIONS DIRECTION BUS

Question N°1 CGT UTPE

Questions DP CGT

La CGT demande que les réunions d'UT reprennent afin que les différents syndicats soient tenus informés de la vie de l'unité. Quand cela sera effectif car nécessaire à l'amélioration du climat social ?

Réponse : Il est possible d'en prévoir une le 2 octobre 2013, l'horaire est à déterminer.

Question CGT N°2 UTPE :

A Utpe, les effectifs des CR ont-ils été remis à niveau suite aux multiples départs au service Apic ?

Réponse : Ils ont été compensés par l'arrivée de 4 intérimaires.

Question CGT N°3 UTPE :

Est-ce que l'UT pourrait nous dire quelles seront les missions des CR qui étaient affectés aux groupes dépôt ?

Réponse : Elles sont identiques, à savoir rouler sur les morceaux de lignes de l'unité

Question CGT N°4 UTPE :

Ligne C20, quand est- ce que la voirie entre les arrêts Poncettes et La Salette et entre les arrêts La Plaine et le lycée Bernadin sera-t-elle refaite ?

Réponse : Nous n'avons pas de visibilité sur les travaux de voirie.

Question CGT N°5 UTPE :

Ligne C20, nous demandons que l'arrêt Grange Bruyère dans le sens banlieue soit remis à sa place avant qu'un piéton qui traverse au dit passage soit renversés par une voiture ?

Réponse : Cela n'est pas possible tant que la construction de l'immeuble n'est pas terminée

Question CGT N°6 UTPE :

Quand est ce que les roulements conducteurs pour les mois d'octobre et suivant seront-ils distribués ?

Réponse : Ils ont été distribués

Question CGT N°7 UTPE :

Est-ce que les horaires des remiseurs ont-ils été modifiés ?

Réponse : Oui ils ont été décalés pour finir 1 h plus tard, ceci afin de se caler avec les rentrées.

Question CGT N°5 Bis UTPE :

Ligne C21, nous demandons que les temps de parcours soient allongés car il manque au minimum 5 mn par service?

Réponse : Une étude est menée pour les horaires et l'offre de cette ligne.

Question CGT N°6 Bis UTPE :

Ligne C21, est ce que cette ligne sera dotée en bus articulés et est-ce que les temps de parcours seront corrigés ?

CGT
DP
Questions

Réponse : Pour les temps de parcours une étude est menée. Les bus articulés seront mis en place au prochain mouvement de parc.

Question CGT N°7 bis UTPE :

Pour le stationnement extérieur, quelle est la décision de la mairie de Lyon ?

Réponse : Pas de nouvelle quant à nos demandes.

Question CGT N°8 UTPE :

Pouvez-vous refaire le plan stationnement (petit dépôt) pour les horaires VS ?

Réponse : Un nouveau plan est en train d'être finalisé.

Question CGT N°9 UTPE :

Lorsque le PC bus passe en procédure n°3, plus aucun appel PC bus et PC sécurité n'était possible. Que prévoyez-vous pour remédier à ces gros dysfonctionnements ?

Réponse : En procédure numéro 3 les appels arrivent au PC Sécurité sur la platine du mode dégradé. Les régulateurs du PC Bus se rendent au PC sécurité pour traiter les appels conducteurs bus. Tout le personnel concerné a été mobilisé sur le sujet et le problème a été réglé.

Question CGT N°1 UTP :

Après plusieurs agressions de CR sur la ligne C8, la CGT a demandé plusieurs fois à la direction de l'UT de remettre en place des accompagnateurs de nuit. Où en est-on ?

Réponse : Cela n'est pas prévu à ce jour. Le secteur Vaulx en Velin est néanmoins sécurisé par les équipes TCI et la police municipale. La ligne C8 est intégrée dans le dispositif de sécurisation du secteur.

Question CGT N°2 UTP :

Sur les lignes C17 et C26 il est appliqué un horaire dimanche les jours fériés, hors ces deux lignes sont détournées les dimanches en raison des marchés. Ces lignes doivent elles ou non faire ces détournements alors qu'il n'y a pas de marché les jours fériés (excepté si celui-ci tombe un dimanche, évidemment) ?

Réponse : Le problème est réglé sur la ligne C17 (pas de détournement les jours fériés qui ne tombent pas un dimanche) et il est à l'étude sur la ligne C26.

Question CGT N°3 UTP :

Certains retards en fin de service, signalés au PC bus ne sont pas notés et comptabilisés sur les attachements, merci de faire un rappel à ce service à ce sujet.

Réponse : Un rappel a été fait.

Question CGT N°4 UTP :

Sur la série de bus 2200 de la ligne C8, les marteaux brise vitres sont situés au-dessus de la tête du conducteur. Il n'est pas rare que l'un d'entre eux se détache lorsque le bus est fortement secoué. Fort heureusement, pour l'instant, il n'y a pas eu d'accident grave à déplorer. Qu'allez-vous faire pour remédier à ce problème afin d'assurer la sécurité de vos salariés ?

Réponse : Le problème a été réglé par la maintenance.

Question CGT N°5 UTP :

Où sont les toilettes des deux terminus de la ligne 69 ?

Réponse : Coté clinique du Tonkin, les aménagements sont terminés, les sanitaires neufs seront installés courant septembre. Il n'est pas prévu de sanitaire sur manufacture Montluc.

Question CGT N°6 UTP :

Qui décide du temps imparti pour le rapatriement entre deux lieux de relève ou entre le dépôt et un lieu de relève ?

Réponse : Le technicien méthode avec validation du CUO sachant que la plupart des temps existent déjà.

Question CGT N°7 UTP :

Comment a-t-il été calculé ? A pied ou en Transport en commun ?

Réponse : Les 2 selon le cas en fonction de la distance.

Question CGT N°8 UTP :

Le temps théorique de retournement de la ligne C26 au transbordeur est d'une minute, alors que lors de ce retournement nous devons passer 3 feux tricolores et faire demi-tour sur un rond-point étroit également emprunté par la ligne C4. Nous demandons que ce temps de retournement soit augmenté d'une minute, afin que celui-ci passe à deux minutes.

Réponse : Une analyse sera effectuée.

Question CGT N°9 UTP :

Les conducteurs et conductrices de la ligne C17 vont avoir des bus neufs d'ici quelques mois, à plusieurs endroits de la ligne, la chaussée est défoncée (bosses et nids de poules). Quelles ont été les démarches effectuées auprès des services concernés du grand Lyon, afin de remédier à ces problèmes, qui engendrent : des problèmes musculo squelettique chez les CR, la détérioration précoce du matériel (bus) et l'inconfort des usagés ?

Réponse : Une rencontre avec les équipes du Grand Lyon sera organisée sur le terrain.

Question CGT N°10 UTP :

Combien y a-t-il de Conducteurs à UTP ?

Réponse : 277 conducteurs.

Question CGT N°11 UTP :

Combien de vestiaires homme sont-ils prévus dans le nouveau bâtiment ?

Réponse : 154

Question CGT N°12 UTP :

Combien y a-t-il de Conductrices à UTP ?

Réponse : 40 conductrices

Question CGT N°13 UTP :

Combien de vestiaires femme sont-ils prévus dans le nouveau bâtiment ?

Réponse : 33

Question CGT N°14 UTP :

Au vue des statistiques des régulations des lignes d'UTP, 2 régulations sur 3 sont dû aux retards. Quand allez-vous vous soucier des temps de parcours ?

Réponse : Un chef de ligne est en charge d'étudier les temps de parcours au dépôt des Pins et a pour mission de remonter les analyses au service de l'exploitation et du marketing.

Question CGT N°15 UTP :

Des travaux de plusieurs mois viennent de commencer avenue Gabriel Péri à Vaulx-en-velin, ces travaux engendrent des bouchons. Quand allez-vous mettre des horaires travaux sur la ligne C8 ?

Réponse : L'unité étudie un éventuel détournement pour solutionner ce problème.

Question CGT N°1 UTA :

Depuis le 26 aout 2013, début du nouveau cycle, l'employeur, paie le temps de rapatriement entre deux services, hors sur l'exemple de cette journée , mais d'autres exemples existent , il s'avère que si le salarié rentre deux fois au dépôt le soir , depuis ce nouveau cycle , le temps payé de 4 minutes de passage au poste à gaz oïl a été supprimé , juste le temps payé de 2 minutes du passage au lavage subsiste , par contre sur sa deuxième rentrée , on lui paie , le lavage 2 minutes, le gaz oïl 4 minutes, et le versement 4 minutes , ce qui est cohérent et normal.

Ligne 12 vte4 14:21 R 20:06 fin d'exploitation ,2008 D fin de service. (Manque 4 minutes)

Ligne 12 vte 7 20:55 A début de service ,21:00 A début d'exploitation 21:41 fin d'exploitation 21:51D fin de service.

Est-ce une erreur de la part du technicien horaire ? ou tout simplement, d'après les bruits de couloirs, une volonté de la direction de supprimé ce temps de travail pour faire le plein ?

Dans le cas où le salarié, rentre au dépôt, sans faire le plein, vu que ce temps ne lui est plus attribué, quelles sanctions encourent-ils ?

Merci de nous donner une explication précise.

Réponse : Il s'agit en effet d'une erreur. L'habillage de cette journée sera revu. Le salarié doit faire le plein et le temps est pris en compte.

Question CGT N°2 UTA :

Pour les conducteurs polyvalents au contrôle, sur le cycle de 12 semaines, ils perçoivent une prime de polyvalence de 120 euros, par contre lorsque ils travaillent le samedi, le dimanche, les jours fériés, ils perçoivent la majoration des samedis, des dimanches et des jours fériés sur la valeur du coefficient 210 et non du 220. Trouvez-vous ce fait normal ? Si oui pouvez-vous nous donner des explications précises ? Dans ce style de situation trouvez-vous que vous respectez le fait qu'à travail égal, salaire égal ?

Réponse : La prime de 120 euros prend en compte tous ces paramètres.

CGT
DP
Questions
CGT

Question complémentaire N°10 - C.G.T :

Suite question CGT n°12 Folio 24 d'août 2013 : Votre réponse concerne l'information voyageur, nous réitérons notre demande. Pour vous permettre une meilleure réponse le pupitre-radio est l'outil mis à disposition des salariés pour communiquer avec le PC bus offrant la possibilité de recevoir des messages écrits courts (exemple : "Eteignez votre moteur au terminus").

Question générale N°12 - C.G.T :

Lors de la réquisition d'un ou de plusieurs véhicules sur une ligne pour la mise en place d'un PRT ou d'un PRM, nous demandons que l'ensemble de la ligne soit informé par un message sur le pupitre-radio de la ou des voitures manquantes. Ceci afin d'informer les usagers de la cause de leur attente plus longue aux arrêts et éviter des conflits.

Réponse : Aujourd'hui, la procédure d'information décrite ci-dessus est déjà mise en place au PC Bus. En effet, lors du déclenchement d'un PR, l'Opérateur Information Client présent au PC Bus, diffuse, à une fréquence inférieure à 10' des messages en « sono voyageurs » les informant de la situation

Réponse : Nous prenons note, toutefois en fonction de l'ampleur du PRT/PRM et du nombre de lignes impactées le canal audio est plus efficace. En effet le temps de diffusion d'un message écrit est en moyenne de 10 minutes pour que tous les CR de la ligne concernée puissent être informés.

Question complémentaire N°11 - C.G.T :

Suite question CGT n°15 Folio 25 d'août 2013 : Quand auront lieu les travaux de mises en conformité des vestiaires ?

Question générale N°15 - C.G.T :

Nous exigeons demandons que les vestiaires du dépôt d'UTS soient remis aux normes légales avec des locaux distincts pour les femmes et les hommes ?

Réponse : Les demandes d'investissements ont été faites.

Réponse : Il existe déjà des vestiaires hommes et des vestiaires femmes à UTS.

L'appel d'offre a été lancé avec à priori une mise en œuvre début 2014. La consultation pour les vestiaires UTO/UTS a été déclarée infructueuse. Une nouvelle consultation va être relancée ; elle aboutira début 2014.

Question complémentaire N°12 - C.G.T :

Les vestiaires du personnel de conduite au dépôt de La soie sont-ils conforme au code du travail avec des locaux distincts pour les femmes et les hommes ?

Réponse : Oui

UGICT-CGT question 2

Chefs de bord DCI

- a) **Quelle est la définition de fonction de chef de bord niveau 1 ?**
- b) **Quelle est la définition de fonction de chef de bord niveau 2 ?**

Réponse : Nous l'avons fourni lors des dernières DP du mois d'Août

UGICT-CGT question 3

ex RT DCI nord/sud sa nouvelle affectation est-elle à jour ?

Réponses : Mutation en cours

UGICT-CGT question 4

Nous vous demandons la diffusion du communiqué sur le mode opératoire du contrôle en civil dans tous les secteurs du DCI.

Réponses : Oui

UGICT-CGT question 7

DCI

- a) **en complément des 29 mesures disciplinaires déjà réalisées, confirmez-vous l'absence de nouvelles mesures disciplinaires à venir pour l'activité de 2012, merci de préciser la validité de cette réponse ?**
- b) **A défaut, à quelle date serez-vous en mesure de confirmer l'abandon définitif de sanctions futures et ce pour l'activité 2012 ?**

Réponse : cf question 13 UGICT-CGT du mois d'août 2013 (folio 34).

UGICT-CGT question 8

suite à : UGICT-CGT question 15, Suite à UGICT-CGT question 18, merci de relire ce qui suit et d'apporter des réponses, nous nous passerons également de vos commentaires.

UGICT-CGT question 3 DCI, concernant les 29 dernières mesures disciplinaires,

- a) *Combien sont liées aux passages de carte de service ?*
- b) *Combien sont liées aux passages de carte de client ?*
- c) *Combien sont liées aux passages de carte client et cartes de service ?*
- d) *Combien sont liées à d'autres raisons que les réponses a), b) et c) ?*
- e) *Combien sont liées à des passages de tickets ?*
- f) *Combien sont liées à de faux PV ?*
- g) *Combien sont liées des encaissements personnels ?*
- h) *Combien de demandes de licenciement ont été réalisées par l'entreprise auprès de l'inspection du travail ?*
- i) *Combien ont été acceptées ?*
- j) *Combien ont été refusées ?*

k) *Quels sont les motifs des acceptations ?*

l) *Quels sont les motifs des refus ?*

Réponse : *Nous ne ferons aucun commentaire au sujet des dossiers disciplinaires individuels*

Réponse : *Nous maintenons notre réponse*

Quelle est la définition de commentaire ?

Quelle est la définition de réponse ?

Une réponse est-elle un commentaire ?

Un commentaire est-il une réponse ?

Avez-vous répondu à la question en répondant que vous ne ferez aucun commentaire ?

Nous réitérons notre question.

A1) Combien sont liées aux passages de carte de service ?

B2) Combien sont liées aux passages de carte de client ?

C3) Combien sont liées aux passages de carte client et cartes de service ?

D4) Combien sont liées à d'autres raisons que les réponses a), b) et c) ?

E5) Combien sont liées à des passages de tickets ?

F6) Combien sont liées à de faux PV ?

G7) Combien sont liées des encaissements personnels ?

H8) Combien de demandes de licenciement ont été réalisées par l'entreprise auprès de l'inspection de travail ?

I9) Combien ont été acceptées ?

J10) Combien ont été refusées ?

K11) Quels sont les motifs des acceptations ?

L12) Quels sont les motifs des refus ?

Réponse :

a) Éclaircissements, observations et remarques sur un livre, sur un texte, pour en faciliter l'intelligence. Le commentaire (du latin *commentarium*) implique une réponse ou une interaction avec les présents. Fig. et fam., "Cela se passe de commentaires," se dit d'une Chose qui est très claire, qui n'a pas besoin d'être expliquée.

Synonymes de commentaire : annotation, note, explication, exégèse, observation, critique, remarque

b) Solution, explication, éclaircissement apporté à une question, à un point obscur. Synonymes de réponse : réplique, riposte, objection.

c) oui

d) oui

e) Oui

f) Les mêmes questions amènent la même réponse : nous ne ferons aucun commentaire au sujet des dossiers disciplinaires individuels

a) Nous vous demandons de motiver vos réponses.

b) Vous nous répondez qu'un commentaire est une réponse, comment pouvez répondre également avoir répondu à la question puisque votre réponse est que ne ferez aucun commentaire ?

Réponses :

a) Nos réponses sont motivées

b) Un non commentaire est une réponse

UGICT-CGT question 19

DCI

A) pouvez-vous nous lire l'ensemble du contenu du document de synthèse ci-dessous ?

B) confirmez-vous son existence ?

C) confirmez-vous également que ce document a été le phénomène déclencheur d'un licenciement au cours du mois d'Avril 2013 ?

D) pouvez-vous nous confirmer le contraire ?

E) préférez-vous apporter des réponses motivées à la question UGICT-CGT question 8 de ce mois ou voir chaque mois suivant joint un nouveau document de synthèse ?

Réponse :

L'UGICT-CGT dans sa question n°19 a transmis une photo d'un document de synthèse lié à un dossier individuel où le nom et le prénom de l'agent concerné sont masqués. Cette photo ne sera pas reproduite dans le présent compte rendu puisqu'elle est tirée d'un dossier individuel et qu'il appartient à la direction de conserver la plus totale discrétion au sujet des documents issus des dossiers individuels des salariés.

A/ L'ensemble du contenu de ce document ne sera donc pas lu en séance. Il n'appartient pas à la direction de donner suite à des injonctions de la sorte.

B/ C/ D/ E/ Pour le reste, ce document, issu d'un dossier individuel, ne saurait être l'objet de questions de la part des représentants du personnel. Il ne donnera donc lieu à aucune réponse, ni aujourd'hui, ni les mois prochains.

QUESTIONS DIRECTION MODES LOURDS

UGICT-CGT question 9 UTM

À quand la prochaine réunion Als/encadrement ?

Réponse : La date est en en cours de définition.

UGICT-CGT question 11

Appel d'offres maîtrise

a) à quelle date sera diffusé le prochain ?

- b) quelles seront toutes les catégories concernées ?**
- c) quelles seront les besoins prévisionnels approximatifs par catégories ?**

Réponse :

- a) a priori en octobre/novembre 2014
- b) A ce jour AL, RDS et Régulateurs
- c) A ce jour AL= 6, RDS= 1, Régulateurs = 4

UGICT-CGT question 12 UTM

Agression d'un AL à Part-Dieu

- a) y-a-t-il eu un AL agressé à Part-Dieu au mois d'Août ?**
- b) à quelle date ?**
- c) depuis cette date, quelles sont les nouvelles consignes tentant à renforcer des Als sur leur lieu de travail ?**
- d) quelles sont les anciennes ?**
- e) le fait que les groupes 61 et 66 sont de plus absents contribue à renforcer l'insécurité des Als au profit du gain financier, que comptez-vous faire ?**
- f) le fait que les groupes 61 et 66 sont de plus en plus roulants contribue à renforcer l'insécurité des Als au profit du maintien de l'exploitation, que comptez-vous faire ?**

Réponses :

- a) Oui
- b) le 12/08/2013
- c) Mêmes consignes qu'auparavant
- d) Si des risques existent, les agents doivent se mettre en sécurité et appeler le PC sécurité. Il convient de suivre les consignes données par le PCS
- e) Ces 2 groupes seront systématiquement couverts
- f) Ces groupes seront non roulants sur la 2^{ème} partie de soirée et accompagneront les AL.

UGICT-CGT question 13 UTM

Mise à jour des comptes mémoires Als

A quelle date ceux-ci étaient-ils à jour à la date du 25/08/13 ?

Réponse : 7/08 du fait des congés de l'ordo. Il n'y a aucune obligation de délai pour la mise à jour.

UGICT-CGT question 14 UTM

Appel à RT Als en complément du tableau existant mentionnant les besoins, l'ordo envoie également celui-ci par mail.

- a) Pour quelles raisons cet envoi par mail ?**
- b) Pourquoi tous ne sont pas concernés par cet envoi ?**
- c) Un pourcentage de SNA est-il admis ?**

Réponses :

- a) Cela dépend des situations
- b) Merci de remonter les cas identifiés.
- c) Des modes dégradés sont prévus en cas de SNA

UGICT-CGT question 15 UTMA

Postes Als durant le mois d'Août 2013 sur des journées hors compensations

Questions DP CGT

- A1) Journées du 01/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- A2) Journées du 01/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- A3) Journées du 01/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- A4) Journées du 01/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- A5) Journées du 01/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- A6) quel a été le nombre de SNA ?
- A7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- B1) Journées du 02/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- B2) Journées du 02/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- B3) Journées du 02/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- B4) Journées du 02/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- B5) Journées du 02/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- B6) quel a été le nombre de SNA ?
- B7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- C1) Journées du 05/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- C2) Journées du 05/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- C3) Journées du 05/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- C4) Journées du 05/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- C5) Journées du 05/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- C6) quel a été le nombre de SNA ?
- C7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- D1) Journées du 06/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- D2) Journées du 06/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- D3) Journées du 06/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- D4) Journées du 06/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- D5) Journées du 06/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- D6) quel a été le nombre de SNA ?
- D7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- E1) Journées du 07/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- E2) Journées du 07/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- E3) Journées du 07/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- E4) Journées du 07/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- E5) Journées du 07/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- E6) quel a été le nombre de SNA ?
- E7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- F1) Journées du 08/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- F2) Journées du 08/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- F3) Journées du 08/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- F4) Journées du 08/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- F5) Journées du 08/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- F6) quel a été le nombre de SNA ?
- F7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- G1) Journées du 09/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- G2) Journées du 09/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- G3) Journées du 09/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?

Questions DP CCGT

- G4) Journées du 09/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- G5) Journées du 09/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- G6) quel a été le nombre de SNA ?
- G7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- H1) Journées du 12/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- H2) Journées du 12/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- H3) Journées du 12/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- H4) Journées du 12/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- H5) Journées du 12/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- H6) quel a été le nombre de SNA ?
- H7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- I1) Journées du 13/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- I2) Journées du 13/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- I3) Journées du 13/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- I4) Journées du 13/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- I5) Journées du 13/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- I6) quel a été le nombre de SNA ?
- I7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- J1) Journées du 14/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- J2) Journées du 14/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- J3) Journées du 14/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- J4) Journées du 14/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- J5) Journées du 14/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- J6) quel a été le nombre de SNA ?
- J7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- K1) Journées du 16/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- K2) Journées du 16/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- K3) Journées du 16/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- K4) Journées du 16/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- K5) Journées du 16/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- K6) quel a été le nombre de SNA ?
- K7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- L1) Journées du 19/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- L2) Journées du 19/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- L3) Journées du 19/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- L4) Journées du 19/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- L5) Journées du 19/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- L6) quel a été le nombre de SNA ?
- L7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- M1) Journées du 20/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- M2) Journées du 20/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- M3) Journées du 20/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- M4) Journées du 20/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- M5) Journées du 20/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- M6) quel a été le nombre de SNA ?

Questions DP CCGT

M7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- N1) Journées du 21/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- N2) Journées du 21/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- N3) Journées du 21/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- N4) Journées du 21/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- N5) Journées du 21/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- N6) quel a été le nombre de SNA ?
- N7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- O1) Journées du 22/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- O2) Journées du 22/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- O3) Journées du 22/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- O4) Journées du 22/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- O5) Journées du 22/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- O6) quel a été le nombre de SNA ?
- O7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- P1) Journées du 23/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- P2) Journées du 23/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- P3) Journées du 23/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- P4) Journées du 23/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- P5) Journées du 23/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- P6) quel a été le nombre de SNA ?
- P7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- Q1) Journées du 26/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- Q2) Journées du 26/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- Q3) Journées du 26/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- Q4) Journées du 26/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- Q5) Journées du 26/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- Q6) quel a été le nombre de SNA ?
- Q7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- R1) Journées du 27/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- R2) Journées du 27/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- R3) Journées du 27/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- R4) Journées du 27/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- R5) Journées du 27/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- R6) quel a été le nombre de SNA ?
- R7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- S1) Journées du 28/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
- S2) Journées du 28/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
- S3) Journées du 28/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
- S4) Journées du 28/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
- S5) Journées du 28/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
- S6) quel a été le nombre de SNA ?
- S7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

T1) Journées du 29/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?

CGT
DP
Questions

- T2) Journées du 29/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
T3) Journées du 29/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
T4) Journées du 29/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
T5) Journées du 29/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
T6) quel a été le nombre de SNA ?
T7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- U1) Journées du 30/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
U2) Journées du 30/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
U3) Journées du 30/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
U4) Journées du 30/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
U5) Journées du 30/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
U6) quel a été le nombre de SNA ?
U7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

Réponse : Les postes de RDS n'ont pas obligation d'être remplacés au quotidien. Un AL ne tient pas de poste de RDS.

Dates/ réponses	De A1 à U1	De A2 à U2	De A3 à U3	De A4 à U4	De A5 à U5	De A6 à U6	De A7 à U7
01-août	22	21	1	1	0	0	NON
02-août	22	22	0	1	0	0	NON
05-août	22	21	1	3	0	0	NON
06-août	22	22	0	4	0	0	NON
07-août	22	22	0	4	0	0	NON
08-août	22	22	0	3	0	0	NON
09-août	22	22	0	2	0	0	NON
12-août	22	21	0	3	0	1	NON
13-août	22	21	0	3	0	1	NON
14-août	22	22	0	3	0	1	NON
16-août	22	22	1	0	0	0	NON
19-août	22	22	0	2	0	0	NON
20-août	22	20	2	0	0	0	NON
21-août	22	21	1	1	0	0	NON
22-août	22	20	2	0	0	0	NON
23-août	22	21	1	0	0	0	NON
26-août	22	22	1	1	0	1	NON
27-août	22	24	0	3	0	1	NON
28-août	22	24	0	2	0	0	NON

29-août	22	23	0	2	0	0	NON
30-août	22	23	0	1	0	0	NON

UGICT-CGT question 16 UTMA

Postes Als durant le mois d'Août 2013 sur des journées avec compensations

- A1) Journées du 03/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?**
A2) Journées du 03/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
A3) Journées du 03/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
A4) Journées du 03/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
A5) Journées du 03/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
A6) quel a été le nombre de SNA ?
A7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?
- B1) Journées du 04/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?**
B2) Journées du 04/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
B3) Journées du 04/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
B4) Journées du 04/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
B5) Journées du 04/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
B6) quel a été le nombre de SNA ?
B7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?
- C1) Journées du 10/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?**
C2) Journées du 10/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
C3) Journées du 10/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
C4) Journées du 10/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
C5) Journées du 10/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
C6) quel a été le nombre de SNA ?
C7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?
- D1) Journées du 11/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?**
D2) Journées du 11/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
D3) Journées du 11/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
D4) Journées du 11/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
D5) Journées du 11/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
D6) quel a été le nombre de SNA ?
D7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?
- E1) Journées du 15/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?**
E2) Journées du 15/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
E3) Journées du 15/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
E4) Journées du 15/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
E5) Journées du 15/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
E6) quel a été le nombre de SNA ?
E7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?
- F1) Journées du 17/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?**
F2) Journées du 17/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
F3) Journées du 17/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?

Questions DP CGT

- F4) Journées du 17/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
 F5) Journées du 17/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
 F6) quel a été le nombre de SNA ?
 F7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- G1) Journées du 18/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
 G2) Journées du 18/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
 G3) Journées du 18/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
 G4) Journées du 18/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
 G5) Journées du 18/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
 G6) quel a été le nombre de SNA ?
 G7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- H1) Journées du 24/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
 H2) Journées du 24/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
 H3) Journées du 24/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
 H4) Journées du 24/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
 H5) Journées du 24/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
 H6) quel a été le nombre de SNA ?
 H7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- I1) Journées du 25/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
 I2) Journées du 25/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
 I3) Journées du 25/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
 I4) Journées du 25/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
 I5) Journées du 25/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
 I6) quel a été le nombre de SNA ?
 I7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

- J1) Journées du 31/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als à tenir ?
 J2) Journées du 31/08/13, quel a été le nombre de postes tenus par des Als ?
 J3) Journées du 31/08/13, quel a été le nombre de postes d'Als tenus par des RDS ?
 J4) Journées du 31/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des RDS ?
 J5) Journées du 31/08/13, quel a été le nombre de postes de RDS tenus par des Als ?
 J6) quel a été le nombre de SNA ?
 J7) un appel à RT a-t-il eu lieu ?

Réponse : Les postes de RDS n'ont pas obligation d'être remplacés au quotidien. Un AL ne tient pas de poste de RDS.

Dates/ réponses	De A1 à J1	De A2 à J2	De A3 à J3	De A4 à J4	De A5 à J5	De A6 à J6	De A7 à J7
03-août	22	20	2	0	0	0	NON
04-août	22	20	2	0	0	0	NON
10-août	22	20	2	0	0	0	NON
11-août	22	21	1	0	0	0	OUI
15-août	22	20	2	0	0	0	NON

Questions DP CCGT

17-août	22	18	4	0	0	0	NON
18-août	22	18	4	0	0	0	NON
24-août	22	21	2	0	0	0	NON
25-août	22	21	1	0	0	0	NON
31-août	22	22	0	0	0	0	NON

UGICT- CGT question 20, UTM Poste Als,

- a) Quelle est la fourchette des coefficients concernant la fonction d'Als ?
- b) Journée du 14/09/13 qu'elle a été la fourchette des coefficients concernant le personnel tenant des postes Als cette journée ?
- c) Journée du 14/09/13 qu'elle a été la fourchette des coefficients concernant le personnel tenant des postes Als cette journée ?
- d) Pouvez-vous argumenter et nous expliquer le blocage actuel du coefficient maximum pour le personnel Agent de ligne ?
- e) les postes tenus par des chefs de groupe ont-ils bénéficié de la majoration pour RT?
- f) les postes tenus par des ordonnancements ont-ils bénéficiés de la majoration pour RT ?
- g) les postes tenus par les RDS ont-ils bénéficiés de la majoration pour RT ?
- h) Pouvez-vous joindre la note la note sur la réalisation de RT ?
- i) Pouvez-vous nous lire cette note ?
- j) Pouvez-vous nous dire suite à cette lecture si l'ensemble des différents types de personnel cités ci-dessus sont concernés par l'attribution de cette majoration ?
- k) Pouvez-vous nous garantir le maintien du nombre de postes chefs de groupe actuel au sein d'UTM ?
- l) Combien de RT ont-ils été réalisés depuis le début de l'année par les chefs de groupe d'UTM ?
- m) Pouvez-vous nous garantir le maintien du renfort ORDO au sein d'UTM ?
- n) Combien de RT ont-ils été réalisés pour le poste ORDO d'UTM ?
- o) Pouvez-vous nous garantir le maintien du nombre de postes de RDS actuel au sein d'UTM ?
- p) Combien de RT ont été réalisés concernant la tenue de poste de RDS ?
- q) Des créations de poste Als sont-elles à prévoir ?
- r) Pouvez-vous nous rappeler les motivations qui ont conduit la direction d'UTM à supprimer un poste d'AL l'année dernière ?
- s) Pouvez-vous nous indiquer les motivations qui ont conduit la direction d'UTM à ne pas créer de poste supplémentaire d'AL intégrant l'ouverture d'OULLINS ?

Réponse :

- a) 230 à 260
- b) 1 CR, 1 RDS, 1 CDG et 1 ordo
- c)
- d) L'échelle des coefficients correspond aux fonctions et responsabilités exercées par les agents de ligne.
- e) Non, les repos ont été décalés
- f) Non, les repos ont été décalés
- g) Non, les repos ont été décalés
- h) Note jointe au compte rendu.
- i) non, merci de vous référer à la note jointe au présent CR
- j) Oui

- k) Oui
- l) 0 RT en remplacement d'AL
- m) Oui
- n) 0
- o) Oui
- p) 0, les repos ont été décalés)
- q) +1 avec l'extension Oullins
- r) Le nombre de postes nécessaires à couvrir pour le calcul de l'effectif
- s) Il y a bien un poste supplémentaire avec l'extension d'Oullins

UGICT- CGT question 21 UTM

Questionmark

- a) **Quelle est la définition de ce mot ?**
- b) **Quel est le but de cette mise en place ?**
- c) **Quel est l'objectif de l'entreprise de cette mise en place ?**
- d) **Quels sont les personnels concernés ?**
- e) **Quel sera son contenu ?**
- f) **Quel sera l'ensemble des conséquences positives pour le personnel concerné ?**
- g) **Quel sera l'ensemble des conséquences négatives pour le personnel concerné ?**
- h) **Quel sera son déroulement ?**
- i) **Quelle sera sa fréquence ?**
- j) **A quelle date ce Questionmark sera-t-il présenté aux IRP ?**
- k) **Quelles sont les restrictions imposées par la CNIL quand à l'usage cette nouvelle mise en place ?**
- l) **L'entreprise peut-elle utiliser le contenu de ces fichiers informatiques à son bon vouloir et donc sans aucune restriction un peu comme à l'image des APICS ?**

Réponse :

- a) C'est un logiciel qui permet de créer des tests, des enquêtes et des questionnaires et de les proposer en ligne.
- b) Cet outil répond au triple besoin d'apprécier le niveau d'assimilation des connaissances transmises lors de la formation initiale, de mieux cibler les compétences à consolider en formation continue et enfin, de permettre aux agents de s'autoévaluer.
- c) Cf réponse b)
- d) Sont susceptibles d'être concernés tous les agents détenant une habilitation DML. Aujourd'hui, cela concerne les régulateurs et Als du métro D
- e) ce sont des questions de type QCM élaborées en fonction des objectifs d'évaluation : formation initiale, thèmes ciblés, autoformation, diagnostic de formation continue...)
- f) améliorer les compétences des agents et les amener à maintenir au niveau de compétence attendu
- g) aucune
- h) les agents recevront un avis de mise en ligne du questionnaire par mail
- i) annuelle
- j) Pas de présentation prévue aux IRP. Il n'y a pas de changement des conditions de travail.
- k) pas de restriction particulière hormis celles du cadre légal (garantir le respect des libertés individuelles).
- l) Seuls le responsable de formation et le manager opérationnel de l'agent, ont accès aux résultats du questionmark, pour répondre au triple besoin de formation rappelé au b).

UGICT- CGT question 22 UTM

Consignes d'exploitation « paquet suspect » :

- a) **quelles sont les personnes habilitées à lever la fin de la procédure figurant dans cette consigne d'exploitation ?**
- b) **qui est le responsable opérationnel des lignes de métro ?**
- c) **figure-t-il parmi les personnes habilitées contenu dans cette consigne et à quel titre ?**
- d) **le directeur des modes lourds peut-il intervenir lors de résolution d'incidents en ligne ?**
- e) **qu'elle est la liste de ces éventuelles interventions ?**
- f) **un précédent a-t-il déjà eu lieu, pourquoi, quand et comment ?**

Réponse :

- a) La procédure prévoit que dans ce cas le PC métro attend les instructions du PC sécurité ou des services de police.
- b) Le Directeur exploitation des modes lourds vu l'absence actuelle d'un responsable exploitation métro (note diffusée dans ce sens en mars 2013 : voir document joint).
- c) Non
- d) oui, de par sa fonction hiérarchique sur le PC.
- e) il n'y a pas de liste limitative d'interventions définie comme pour le responsable du PC
- f) le 5 septembre 2013 à 17h07, suite à la découverte d'un colis suspect en gare routière de Perrache un service partiel a été mis en place sur la ligne A avec évacuation de la station de Perrache. A 17h23, le Directeur exploitation des modes lourds a eu l'information venant du PC sécurité que le trafic métro pouvait reprendre et a donné l'information au chef de quart en poste qui a fait rouvrir la station métro de Perrache et reprendre le trafic ligne A sur toute la ligne.

UGICT-CGT question 23,

Disponibilité des équipements à la station Part-Dieu soirée du 15/09/2013 :

- a) **quel était l'état des équipements qui dysfonctionnaient ce soir-là ?**
- b) **quel est l'état de ces équipements aujourd'hui ?**
- c) **à quelle date sont apparues les premières alarmes ?**
- d) **à quelle date ont eu lieu les premières interventions pour ces premières alarmes ?**
- e) **à quelle date les équipements vont-ils être à nouveau opérationnels ?**
- d) **accès 31, combien de temps les portillons de cet accès sont restés ouverts ?**

Réponses :

- a) Portillons ouverts => GAMMA créés sur accès 52, 62 entre 21h00 et 0h00 pour des dysfonctionnements de valideurs métro : équipements N° 214,216,217,210 (Pas de déclenchement d'astreinte le Dimanche)
- b) Une seule demande d'intervention pour le distributeur 532 accès 31 Part Dieu à 14h46 le 15/09/2013 pour un problème d'imprimante remise en service à 16h46
- c) Opérationnel
- d) 15/09
- e) Pas d'intervention le système est revenu opérationnel de lui-même à la fin de l'exploitation.
- f) Ils le sont.
- g) Il n'y a pas de trace dans la supervision de panne sur cet accès, il doit s'agir d'une erreur a la création du GAMMA.

QUESTIONS DIRECTION MAINTENANCE PATRIMONIALE

Question CGT N°2 Maintenance :

Suite à la question CGT N°3 Folio 43 du 25 Juillet 2013, et pour le tracteur de St Simon Numéro 4310 ?

Questions N°3 DP C.G.T Maintenance

Suite à la question n° 3 Folio 57 de Mai 2013, nous demandons la liste des tracteurs de dépannage et leurs lieux de garage pour pouvoir tracter les articulés.

Question N°3 – CGT- Maintenance

Les camions de dépannage de la maintenance surface sont-ils tous conforme pour pouvoir tracter les articuler(PTRA) ?

Réponse :

Les tracteurs sont les suivants :

- UTC : 1 tracteur pouvant tracter tous les articulés*
- UTP : 1 tracteur pouvant tracter tous les articulés sauf les CRISTALIS articulés (série 19 et 29) ;*
- UTS : 1 tracteur pouvant tracter tous les articulés*

Réponse : Le tracteur de Vaise immatriculé BE-917-PY n'est pas autorisé à tracter des articulés. Un rappel sera fait concernant le tracteur BE-917-PY

Question CGT N°3 Maintenance :

Suite à la question N° 4 Folio 44 du 25 Juillet 2013 :

A : Pouvez-vous nous donner des exemples précis et concrets ?

B : Qu'entendez-vous par un investissement particulier et exceptionnel ?

Questions N°4 DP C.G.T Maintenance

Suite à la question CGT n°1 folio 56 de Mai 2013.

A°) Comment sont définis les critères d'attribution par le chef de dépôts ?

B°) Qu'entendez-vous par performance ?

Question N°1 – CGT- Maintenance

Quels sont les critères d'attribution de la prime annuelle dans les services technique surface ?

A°) Quelle est la valeur de cette prime ?

B°) Est-elle liée au coefficient ?

C°) Pour un même coefficient peut-elle varier ?

D°) Quel est l'écart entre la prime Maximum et la prime minimum ?

Réponses :

A) Elle est définie par le manager en fonction de la performance constatée lors de l'exercice civil précédent

B°) Elle n'est pas liée au coefficient de l'agent

C°) Dans la mesure où elle n'est pas liée au coefficient, son montant peut varier.

D°) Elle peut aller jusqu'à 3000€

Réponse : A) et B) A titre de rappel et sur l'ensemble de l'entreprise, la prime annuelle est attribuée pour récompenser un investissement particulier et exceptionnel des agents.

Réponse : A et B : Non, car chaque situation est différente (cas par cas). Il est rappelé que le versement de primes exceptionnelles se fait à l'appréciation de l'employeur.

Question CGT N°4 Maintenance :

Comment fait-on pour accrocher la plaque de dépannage sur les Kipe de la ligne 6 ?

Réponse : Le panneau est installé à l'intérieur du véhicule sur la lunette arrière.

Question complémentaire N°7 - C.G.T :

Suite question CGT n°11 Folio 12 d'août 2013 :

Sur les 3 magasiniers en poste en CDI depuis juin/juillet, s'agit-il d'embauche extérieure ou de mobilité interne ?

Question générale N°11 - C.G.T :

A-t-il eu l'embauche d'un magasinier depuis le début de l'année ? Si oui, quand ? Quel type de contrat ? Quel coefficient ?

Réponse :

3 magasiniers sont en poste en CDI depuis juin/juillet 2013